



DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du : 23 juin 2025

N° de délibération :

D25.015

Date de la convocation :

16 juin 2025

Secrétaire de séance :

M. PORTELA Roland

Membres présents :

M. ROUVIER COROUGE

Philippe

M. PORTELA Roland

M. LEVESQUE Frédéric

M. BONNEAU Gérard

M. VALLESPI Joachim

M. FOURNIER Jean Marie

M. DONADA Gilles

Procurations :

Mme GRAILLON Mandy à

M. PORTELA Roland

VOTE

Pour	Contre	Abst°
8		

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Le Conseil Syndical réuni en séance plénière,

Conformément à l'article L 5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur PORTELA Roland.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'actes notariés,

Vu l'avis favorable du bureau syndical réuni le 02 juin 2025 sur les conditions de cette acquisition au profit du syndicat,

Considérant l'intérêt de l'acquisition foncière de la parcelle cadastrée BT 0001, route du fer à cheval-30300 BEAUCAIRE, aux fins d'agrandissement du site exploité par le syndicat,

Considérant que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de l'acquéreur,

En conséquence, il est proposé au Comité syndical de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter l'office notarial désigné par le syndicat mixte d'équipement de la commune de Beaucaire, pour la signature des actes et tous documents afférents à l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle BT 0001, sise route du fer à cheval-30300 BEAUCAIRE, ainsi qu'à procéder à l'ensemble des démarches et formalités nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telercours.fr

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres.

Pour expédition certifiée conforme

Le Président

Philippe ROUVIER COROUGE